

CITOYENNETÉ

SOURIEZ, VOUS ÊTES RECENSÉ

Comme chaque année, un échantillon de la population frar participer au recensement du 16 janvier au 22 février.

Publié le 09 janvier 2025

© Fatima Jellaoui

Si vous êtes concerné, vous serez d'abord prévenu par courrier afin de réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur. Muni d'une carte officielle et recruté parmi les employés municipaux, ce dernier vous remettra une notice où seront inscrits les codes d'accès pour effectuer la démarche en ligne. Si vous êtes dans l'impossibilité de répondre via internet, il vous fournira un questionnaire papier qu'il viendra récupérer plus tard.

Le recensement est une démarche obligatoire qui s'adresse à tous les habitants du territoire français. Il permet de fournir des informations utiles sur la population afin de mieux cerner ses besoins et d'adapter les services publics.

Cette année, la ville est en outre concernée par l'enquête famille : certains foyers parmi ceux recensés seront tirés au sort pour répondre à un court questionnaire destiné à mieux connaître les familles pantinoises d'aujourd'hui. On compte sur vous !

Renseignements sur la campagne 2025 du recensement : <https://le-recensement-et-moi.fr>

Brève publiée dans Canal n°333 janvier-février 2025

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCREDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30*

JEUDI : 13H30 - 17H30*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30*

*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.